

I

Les mauvaises manières de l'Écureuil

Ma vie professionnelle bascule grâce ou à cause d'un Écureuil. Ayant quitté *Le Monde* à la suite d'une enquête en partie censurée sur les Caisses d'épargne, c'est évidemment par cette histoire que j'ai envie de commencer.

L'existence, parfois, dispose des individus avec tact, leur décillant les yeux franchement, les faisant passer d'un état à un autre sans le moindre regret. De l'état de loyauté à l'état de suspicion : cette affaire a été pour moi le point de bascule de la considération que j'éprouvais alors pour ma propre direction. Réaction logique : comment aurais-je pu penser qu'après des batailles d'informations autrement plus difficiles – je me rappelle notamment celle menée avec ma consœur Martine Orange en 2002 pour faire le jour sur les comptes du groupe Vivendi (premier annonceur du groupe *Le Monde*) alors que j'étais le chef du service Entreprises – je sois poussé dehors par un adorable animal au poil roux ?

Tout commence par une information qui me parvient, en mars 2006, selon laquelle le groupe des Caisses

d'épargne, dirigé par Charles Milhaud, conduit des négociations secrètes avec le groupe des Banques populaires, en vue de fusionner leurs activités de banque d'investissement dans un nouvel ensemble, baptisé Natixis. Vérifications faites, l'information se révèle exacte. Personne n'en a parlé ; dans notre jargon, c'est un « gros scoop ». Dans le monde des affaires, la nouvelle risque même de faire du bruit. D'abord, parce que le nouvel ensemble ainsi créé peut devenir, par sa taille, un acteur majeur du paysage bancaire français. Mais aussi parce que le projet de mariage, s'il voit le jour, constitue un viol du pacte d'actionnaires qui lie la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE) à la Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui est son actionnaire principal, à hauteur de 35 % du capital. Le pacte en question prévoit en effet que la Caisse des dépôts doit être associée « dès l'origine » à tout projet touchant à la stratégie des Caisses d'épargne. Or, ce projet de mariage, qui a été caché de bout en bout à la CDC, constitue une volte-face dans la stratégie de la CNCE. Alors que celle-ci a, depuis de longs mois, le projet officiel de se préparer à une introduction en Bourse, le schéma secret prévoit d'abandonner cette perspective et donc d'en préparer une autre, celle du mariage avec les Banques populaires. On comprend pourquoi Charles Milhaud se garde de faire la moindre publicité sur son projet : à terme, sa manœuvre débouche sur une très forte dilution de la participation de la CDC dans la CNCE : autour de 10 % du capital. Un coup de poignard et une « belle histoire » à raconter. Pas de quoi, non plus, tomber à la renverse. Encore moins alerter un journaliste blanchi sous le harnais.

Peut-être aurais-je pu être un peu plus perspicace. À deux ou trois reprises, l'air de rien, sur le ton de

celui qui cherche à compléter une information, Jean-Marie Colombani, m'avait interrogé sur le président de la CNCE : « Laurent, que penses-tu de Charles Milhaud ? » Sur le moment, je n'avais guère pris garde à ces interpellations. Je ne m'étais pas interrogé sur les motifs de cette soudaine curiosité à propos d'un patron de second rang, sans grand charisme ni grande réputation. Sans y prendre garde, je lui avais donc dit ce que je savais du personnage : qu'il n'avait pas une très bonne image sur la place de Paris ; qu'il lui arrivait en affaires de renier sa parole ; que la défense des missions d'intérêt général confiées par la loi à l'Écureuil, celles qui ont trait à la rémunération de l'épargne populaire ou au financement du logement social, ne me semblait pas figurer dans les priorités de son action. Bref, je ne lui avais pas dit que du bien de Charles Milhaud, répétant ce dont le microcosme parisien se délectait, notamment qu'il était capable d'embaucher un haut fonctionnaire de gauche, et, à peine l'alternance passée, de le mettre dehors pour enrôler à sa place des hauts fonctionnaires proches de Nicolas Sarkozy. Et on était passé à autre chose.

Aujourd'hui, évidemment, je me demande pourquoi je n'ai pas cru devoir interroger le directeur du *Monde* sur le sens de sa question : « Jean-Marie, pourquoi t'intéresses-tu à ce personnage ? Y aurait-il quelques relations entre *Le Monde* et les Caisses d'épargne ? » Non ! Toutes ces questions, je ne les lui ai pas posées. Et j'ai eu tort. Car, avec le recul, je comprends maintenant les raisons de ce soudain intérêt. Trop tard.

Il m'a fallu du temps pour percer ce mystère. Beaucoup de temps. J'avoue même que j'ai failli passer à côté de l'explication principale, la raison secrète de cette mystérieuse curiosité.

Quand j'entreprends, au printemps 2006, cette enquête sur les Caisses d'épargne, je n'ignore pas en effet, que je vais devoir me battre pour qu'elle soit publiée. Le directeur de la rédaction du *Monde*, Edwy Plenel, a été évincé un an plus tôt. Et depuis, Jean-Marie Colombani ne cesse de clamer qu'il veut tourner la page du journalisme d'investigation, qui, de l'affaire des Irlandais de Vincennes jusqu'à la cassette Méry, en passant par le *Rainbow Warrior*, *Urba*, Pechiney ou encore les HLM de Paris, a fait les grandes heures du journal, mais ce n'est pas son avis. Il ne s'en cache pas, il veut promouvoir, à la place, une forme de journalisme beaucoup plus institutionnel, beaucoup plus révérencieux, baptisé par lui « journalisme de validation ». Le nouveau directeur de la rédaction, Éric Fottorino, ne dit pas autre chose, s'insurgeant par exemple, au détour d'un entretien avec le quotidien gratuit *20 Minutes* (7 novembre 2005), contre les choix éditoriaux de son prédécesseur, au motif, selon lui, qu'ils conduisaient à des « papiers réduisant les entreprises à des cercles mafieux ». Je ne peux donc pas me réfugier derrière une quelconque surprise et encore moins le sens de la discipline. Je sais ne plus partager grand-chose avec mes supérieurs hiérarchiques.

Empruntant la piste des Caisses d'épargne, j'ai l'intuition qu'il va falloir jouer serré. Le climat n'est plus le même, d'autres parmi mes collègues sont bloqués dans leurs enquêtes, se lassent, quittent le journal ou observent comment les choses vont tourner. Je sais que si je réussis à trouver ce que je cherche, il va falloir se battre pour que le papier soit mis en page et publié. Je le sais d'expérience : dans les mois qui ont précédé, une autre de mes enquêtes, écrite avec un confrère du journal, a déjà été livrée, selon la malicieuse formule de

Marx, à la « critique rongeuse des souris ». Bref, elle a pris tout droit la direction de la poubelle.

Des difficultés, je m'attends à en avoir, mais je n'imaginais pas un seul instant ce qui va arriver. Comment aurais-je pu penser que *Le Monde* et ses dirigeants fassent aussi grand cas de Charles Milhaud ? Que le journalisme d'investigation n'ait plus droit de cité, je l'ai compris ; mais que la direction du groupe ait aussi besoin de l'aide financière des Caisses d'épargne n'est pas parvenu à mon cortex. Erreur funeste. Tout juste savais-je que par le biais d'une ancienne participation détenue par la Caisse d'épargne du Languedoc-Roussillon dans le capital du *Midi libre*, une filiale du groupe *Le Monde*, la Caisse nationale était devenue un actionnaire de notre maison. Un tout petit actionnaire, contrôlant une fraction minuscule du capital de notre groupe : 0,72 %, pour être précis, du *Monde* SA. Pas de quoi inquiéter un journaliste pourtant rendu méfiant par quelques déboires récents.

Et d'ailleurs, quand bien même les Caisses d'épargne auraient-elles contrôlé une fraction plus importante du capital du *Monde*, cela n'aurait évidemment rien dû changer. C'était notre tradition ; et mon bonheur de travail : jamais, pensais-je, ce genre de questions ne pouvait interférer avec les questions éditoriales...

L'information qui nous parvient, et dont nous obtenons rapidement confirmation, est donc que les négociations entre la CNCE et les Banques populaires sont menées à l'insu de la CDC. Pis que cela ! Alors que le patron de la Caisse, Francis Mayer, est hospitalisé – il mourra en décembre 2006 –, Charles Milhaud accélère ses négociations secrètes et cherche à forcer la main de son actionnaire public. Sous le titre « Caisses

d'épargne : le projet secret de M. Milhaud », *Le Monde* publie donc le 11 mars 2006 l'article que j'écris en association avec une consœur du journal spécialiste des questions bancaires, Anne Michel, rapportant l'ensemble des informations que nous avons recueillies.

Seulement voilà ! L'affaire n'en reste pas là. Dans les jours qui suivent, des informations complémentaires me parviennent selon lesquelles le projet de mariage secret présenterait d'autres étranges singularités. Alors que les fonds propres de l'Écureuil avoisinent près de 20 milliards d'euros et ceux des Banques populaires seulement 12 milliards, il apparaît que les négociateurs préparent malgré tout un mariage à parité. Plus étonnant encore, il est vite acquis que les postes clefs de la nouvelle entité, Natixis, seront attribués en priorité aux dirigeants des Banques populaires. En clair, le scénario qui se dessine est le suivant : le plus petit va manger le plus gros, et malgré tout, il s'agira officiellement d'une association entre égaux.

D'emblée, le montage me semble curieux. Simple intuition journalistique. Et l'idée donc me vient : pourquoi ne pas aller y regarder de plus près ? Pourquoi Charles Milhaud poursuit-il le dessein étrange d'offrir aux Banques populaires les clefs d'une maison dont les fondations principales seraient fournies par les Caisses d'épargne ? Et pourquoi lui – qui a déjà été sanctionné par la Commission bancaire pour manquements graves aux règles de gouvernance – prend-il de nouvelles libertés avec les bons usages de la place ? Bref, la routine. Une histoire d'investigation journalistique banale ou, si l'on préfère, de droit de suite : mesurant que l'information que nous venons de donner aux lecteurs du *Monde* soulève une cascade d'interrogations, je décide

de poursuivre seul mes recherches en enquêtant sur la direction des Caisses d'épargne.

Je me replonge donc dans mon enquête. Bingo. L'article a fait son effet, les bouches s'ouvrent, les parapluies aussi, ce qui est toujours annonciateur d'une bonne récolte. Le deuxième tour de piste est remarquable : dysfonctionnements dans les sommets du groupe des Caisses d'épargne ; acquisition d'une société en dehors des procédures légales... En quelques semaines d'investigation, je prends connaissance de nombreux faits qui viennent corroborer mon intuition de départ sur la gouvernance de l'Écureuil.

Début juin, je présente le second article. La direction de la rédaction tergiverse. L'article voit sa publication différée de jour en jour. J'insiste. Fulmine. Il finit par être annoncé à la conférence de rédaction de la mi-journée, le sas indispensable à toute publication, puis mis en page. Tout va bien. Relu le mardi 30 mai 2006 par le rédacteur en chef du service Enquête et par un directeur adjoint de la rédaction, il est programmé sur deux pages pour l'édition du lendemain midi. Mais soudainement, en fin de journée, un ordre tombe, venu d'on ne sait où : l'enquête ne passe plus. La décision est inhabituelle. Et la justification qui m'est donnée, le lendemain, bien étrange : le directeur de la rédaction, Éric Fottorino, me fait valoir que l'avocat du journal, saisi pour avis comme c'est la règle pour les papiers délicats, a formulé des remarques. Je me rapproche de lui et la décision de suspendre me surprend. Les observations de notre avocat existent mais elles sont très accessoires. En moins d'un quart d'heure, j'apporte les retouches. Je suis content et je m'interroge, un peu dubitatif, sur la disproportion entre les ajouts et la décision de déprogrammer deux pleines pages. Je veux croire alors à de

l'incompétence ou à de la pusillanimité. Nouvelle erreur.

La conscience tranquille, je m'installe à nouveau dans l'attente. Les jours passent et l'enquête, elle, reste dans son réfrigérateur. Nouvelle manifestation d'impatience de ma part et deuxième procédure de publication. La direction de la rédaction cède. De nouveau, le rédacteur en chef des pages Enquête donne son feu vert. Et le directeur de la rédaction, Éric Fottorino, donne, après une ultime relecture, son imprimatur. À la veille d'un long week-end, le vendredi 2 juin 2006, je quitte le journal serein : enfin, mon enquête va paraître. Relue par les plus hautes autorités de la maison, elle est programmée pour le lundi midi suivant, édition datée du 6 juin. Je me prends même à penser que j'ai été soupçonneux à tort.

Mais dans la soirée du dimanche suivant, à quelques heures, donc, de la publication de l'article, un directeur adjoint de la rédaction contourne la décision de son propre directeur, « casse » ce que dans notre jargon nous appelons le BAT (bon à tirer), et fait subrepticement des coupes dans le papier. Pis : devant plusieurs journalistes interloqués, il intime l'ordre au rédacteur en chef des pages « Enquêtes » du journal, qui veut sur-le-champ m'en informer par téléphone, de reposer son combiné. En violation de tous nos usages professionnels, il interdit de me prévenir. Pourquoi ces coupes ? Parce que – en cas de procès en diffamation intenté par le patron des Caisses d'épargne – le journal et l'auteur du « papier » n'auraient pas pu démontrer leur bonne foi ? Parce que aucun document n'aurait pu être fourni pour venir nourrir ce que l'on appelle l'offre de preuves ?

Si l'avocat du *Monde* l'avait craint, il n'aurait pas donné un avis favorable à la publication. L'un des principaux passages censurés était constitué d'une longue citation d'un rapport ancien – mais toujours secret – de l'inspection des Finances portant sur Charles Milhaud. En cas de procès, il aurait été facile d'alimenter cette offre de preuves... en versant tout simplement au dossier ledit rapport dont j'avais une copie.

Établi en juillet 1985 et consacré à la gestion comptable et financière de la Caisse d'épargne de Sète, ce rapport relevait en particulier que Charles Milhaud avait obtenu irrégulièrement de cette caisse un prêt avantageux – consenti au nom de son épouse. Il précisait que ce prêt était affecté au financement d'une opération non éligible à l'épargne-logement (résidence secondaire et existence d'un prêt conventionné antérieur). De plus, ajoutait-il, l'indication du seul nom de jeune fille de l'épouse a permis d'obtenir deux prêts principaux EL [épargne-logement] pour une même construction, sans que la Caisse des dépôts et consignations puisse déceler la réalité de l'opération. Éloquent. Et l'article censuré ajoutait : « Analysant la gestion de la Caisse de Sète, dirigée par Charles Milhaud, le rapport relevait aussi une cascade d'«irrégularités graves». »

Le fait que le responsable de l'un des très grands réseaux bancaires français, chargé de surcroît d'une mission d'intérêt général, ait commis des irrégularités ne méritait-il pas d'être porté à la connaissance des lecteurs ? La réponse coulait de source. D'autant que cette information serait venue alimenter un dossier déjà chargé sur Charles Milhaud après le non-respect par ce dernier du pacte d'actionnaires qui le liait à la Caisse des dépôts.

Des personnalités reconnues de la place de Paris étaient sorties de leur réserve. Tel Daniel Lebègue, l'ex-patron de la CDC, devenu président de l'Institut français des administrateurs, qui, dans une déclaration au *Monde* (15 mars 2006), avait dit sa stupéfaction face à de telles pratiques. Tel encore René Barbier de La Serre, l'ex-président du Conseil des marchés financiers – une autre autorité de la place – qui, également dans *Le Monde* (28 avril 2006), avait dit sa consternation : « Je suis effectivement profondément étonné par la désinvolture avec laquelle la Caisse nationale des caisses d'épargne traite sa propre signature [...]. C'est l'éthique collective et individuelle, notamment le respect de la parole donnée, la transparence et l'équité, qui fondent la réputation d'une place. Sinon, c'est la loi de la jungle, c'est-à-dire le contraire du marché. [...] D'une certaine façon, l'éthique est au monde économique ce qu'est la démocratie au monde politique. On n'en perçoit le caractère essentiel que lorsqu'elle disparaît. Or l'éthique constitue un élément fondamental de l'existence d'une place financière. L'issue de cette affaire aura incontestablement un impact sur la réputation de la place de Paris. »

Au vu de ces fortes paroles, on comprend donc l'intérêt qu'il y avait à révéler d'autres entorses à cette même éthique – pour ne pas dire plus – dont se serait rendu coupable le patron des Caisses d'épargne. Pourquoi l'article en question est-il donc censuré ? J'avoue que sur le moment je n'ai guère pris le temps de réfléchir à la question. Ou plutôt, les explications qui me viennent à l'esprit ne sont que partiellement les bonnes. Si la direction de la rédaction a refusé de publier ces informations, me dis-je à l'époque, ce serait tout simplement

parce qu'elle met ainsi en œuvre les consignes de Jean-Marie Colombani : pas de vagues, principe général ! Et pas un seul instant l'idée me vient qu'Alain Minc a pu, dans le passé, avoir eu une fonction de conseil auprès des Caisses d'épargne.

Et pourtant, si, tout est là ! Celui que j'avais croisé quelquefois se tient dans la coulisse de mon histoire. Je découvrirai plus tard que si la direction du journal prend un aussi gros risque professionnel, c'est qu'il y a un autre enjeu – que sur le moment je ne comprends pas et qui dépasse ma modeste personne –, celui des relations secrètes tissées par Alain Minc entre le groupe des Caisses d'épargne et le groupe *Le Monde*.

Reprenons l'histoire à son début : originaire du midi de la France, où il a dirigé dans le passé la Caisse d'épargne de Sète puis celle de Marseille, Charles Milhaud connaît mal la géographie du capitalisme parisien quand il monte à Paris, en 2000, pour prendre la présidence de la Caisse nationale. Mais l'homme est assez habile pour comprendre qu'il doit s'entourer ; et, autant qu'il est de besoin, rendre des services, surtout si les personnes qui les lui demandent ont du poids ou de la notoriété. Notamment si lesdites personnes ont un pied dans le monde de la presse.

Charles Milhaud s'entoure donc. Et plutôt bien : il s'attache en particulier les services de Philippe Wahl. Ancien haut fonctionnaire, une des figures du cabinet de Michel Rocard à Matignon, la nouvelle recrue présente l'avantage d'être issue des rangs de la gauche. Ce qui, à l'époque du gouvernement de Lionel Jospin, constitue aux yeux du patron de l'Écureuil un gros avantage. Charles Milhaud répond aussi aux sollicitations que le pouvoir lui adresse. Ainsi le cabinet du ministre des Finances, Laurent Fabius, lui demande-t-il

discrètement, au début de 2001, de venir épauler le projet de recapitalisation de *L'Humanité* dont les dettes sont inversement proportionnelles au nombre de ses lecteurs. Aussitôt demandé, aussitôt accordé ! Comprenant tout l'intérêt qu'il y a à se faire bien voir de la « majorité plurielle », Charles Milhaud ouvre son porte-monnaie et s'acquitte de son obole. Et c'est ainsi que, le 15 mai 2001, les Caisses d'épargne participent à la création de la Société Humanité Investissements Pluralisme, aux côtés de Hachette (groupe Lagardère) et de TF1, laquelle société commune entre au capital du journal communiste à hauteur de 20 %. Pour l'Écureuil, l'investissement représente plusieurs millions de francs ; mais puisqu'il faut se montrer serviable, Charles Milhaud ne regarde pas trop à la dépense.

Tout juste a-t-il un souci. Dans les Caisses régionales, qui ne sont pas toutes ancrées à gauche, ce geste au profit du Parti communiste français fait grincer quelques dents. Il faut rééquilibrer. La direction des Caisses d'épargne entre alors en conclave et décide de faire un geste en faveur d'un journal d'une autre sensibilité. Mais lequel ? Le problème est d'autant plus difficile qu'aucun autre média n'a sollicité l'aide des Caisses d'épargne. Qu'importe. Puisqu'il n'y a pas de candidat, il va bien falloir en dénicher un. La direction se met donc en chasse d'un organe, pas étiqueté à gauche et qui aurait la bonne grâce d'accepter un peu d'argent de sa part. Et c'est ainsi que la direction de *La Croix*, qui ne demande rien à personne a, un beau jour de la fin 2001, une divine surprise : sans trop comprendre les raisons de ce miracle, elle reçoit un coup de téléphone des Caisses d'épargne, lui proposant une aide financière. Ce qu'elle s'empresse bien sûr – on la comprend – d'accepter. Et c'est ainsi que Charles Milhaud, qui s'est

longtemps appuyé sur la franc-maçonnerie libérale pour faire carrière – avant de négliger ses anciens appuis – apporte de l'argent au camp honni, celui des curés.

Il faut voir grand. À la même époque, Charles Milhaud se prend à rêver de grandeur, pour lui-même et son établissement. En juin 2001, il signe un accord avec le directeur général de la CDC, Daniel Lebègue, au terme duquel les deux établissements fusionnent leurs activités concurrentielles (dans les domaines de la banque d'investissement, de la gestion d'actifs, de l'assurance hors CNP et du financement immobilier) dans une structure commune. Baptisée dans un premier temps Alliance, cette structure voit donc le jour en décembre de la même année, sous un autre nom, celui d'Eulia. C'est un mariage presque à égalité : la CDC en détient 50,1 % et les Caisses d'épargne 49,9 %. Mais à l'époque, Charles Milhaud ne dit pas tout ce qu'il pense. Usant avec Daniel Lebègue de la même habileté qu'il manifesterait, ensuite, avec son successeur, Francis Mayer, le patron des Caisses d'épargne a une idée derrière la tête : il veut rompre le pacte qui vient d'être conclu avec son partenaire et prendre le contrôle de cette structure naissante. Dès janvier 2001, c'est-à-dire quelques jours à peine après la naissance de la société commune, les dirigeants de la CDC apprennent en effet que leur partenaire veut leur subtiliser le « bébé ». Et en juin 2002, après l'alternance et l'installation du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, les hostilités sont ouvertement déclarées : les Caisses d'épargne révèlent leurs intentions belliqueuses.

Dans un article en date du 19 novembre 2002, *Le Monde* raconte ainsi les dessous de la bataille : « M. Milhaud et M. Wahl ont toujours en tête deux

scénarios pour prendre le contrôle d'Eulia, qu'ils ont élaborés avec l'aide du banquier conseil François Henrot, associé gérant chez Rothschild & Cie, sans toutefois lui confier de mandat en bonne et due forme. Le premier vise à racheter une partie de la participation dans Eulia de la CDC, celle-ci conservant la minorité de blocage. Il permet à l'Écureuil de prendre le pilotage de la banque d'investissement de son partenaire, CDC Ixis, filiale d'Eulia. L'autre option, maximaliste, consiste à reprendre tous les intérêts de la CDC dans Eulia et, en plus, à mettre la main sur le premier assureur-vie français, la CNP (dont elle détient déjà 18 %), en rachetant les parts de la CDC (37 %) et de la Poste (18 %). »

Sauf que, à l'époque, il y a un détail que personne ne connaît : pour mener cette bataille, financièrement périlleuse, et politiquement délicate, les Caisses d'épargne décident d'enrôler un conseiller très spécial qui a ses entrées partout ; un entremetteur qui reste dans l'ombre mais qui connaît très bien le nouveau ministre des Finances, Francis Mer – pour avoir travaillé avec lui à la fin des années 1970 et au début des années 1980 chez Saint-Gobain –, un homme capable de joindre quiconque compte et qui dispose d'une influence certaine dans un grand quotidien du soir. Alain Minc. Dans aucun entretien ultérieur, jamais Alain Minc n'avouera qu'il a travaillé secrètement pour l'Écureuil. Quiconque cherche la liste de ses clients dans les milieux industriels et financiers peut facilement trouver une collection impressionnante de chefs d'entreprise très connus ; l'intéressé les livre avec fierté. Mais le nom de Charles Milhaud n'a jamais été révélé. Dès la fin de 2001, c'est pourtant Alain Minc, dans l'ombre de Charles Milhaud, qui est à la manœuvre

pour tenter de bouter la CDC hors d'Eulia. Sans grande surprise, c'est d'ailleurs lui qui convie François Henrot (le patron de la branche française de la banque Rothschild) à se pencher sur le dossier. Et comme, entre amis proches, les choses n'ont pas besoin d'être formalisées, c'est la raison pour laquelle la banque Rothschild est saisie de l'affaire sans disposer d'un mandat en bonne et due forme.

La mission est donc peu glorieuse. Il s'agit pour le président du conseil de surveillance du *Monde* d'aider Charles Milhaud à s'affranchir de l'accord, pourtant fraîchement signé, qui le lie à la Caisse des dépôts. Invraisemblable situation : au cours des années antérieures, *Le Monde* a publié à plusieurs reprises des éditoriaux pour défendre les missions d'intérêt général liées à la rémunération de l'épargne populaire et au financement du logement social ; au même moment, le président du conseil de surveillance du même groupe *Le Monde* a une mission de conseil auprès de Charles Milhaud pour l'aider à définir une nouvelle stratégie visant à s'émanciper de son ancrage public. Interrogé, Alain Minc finit par convenir de son rôle. « Oui, c'est exact, reconnaît-il, j'ai été le conseil de Charles Milhaud et de Philippe Wahl, aux Caisses d'épargne, mais pas pour une longue période. J'ai dû commencer vers l'été 2001 et j'ai souhaité mettre un terme à cette mission de mon propre chef quand Charles Milhaud après l'alternance de 2002 a voulu écarter son directeur général, Philippe Wahl, pour lequel j'ai beaucoup d'estime et d'amitié¹. » Comme Philippe Wahl est évincé des Caisses d'épargne en juillet 2003 (il sera embauché ultérieurement sur le conseil d'Alain Minc par Vincent Bolloré pour être le directeur général de Havas), cela veut

1. Entretien avec l'auteur le 24 janvier 2007.

donc dire qu'Alain Minc est secrètement rémunéré par cette entreprise pendant au moins deux ans. Un groupe de travail est notamment constitué avec François Henrot, l'avocat François Sureau (un ancien partenaire d'Alain Minc), Philippe Wahl et Charles Milhaud.

Dans le même temps, Alain Minc fait en sorte que le travail de lobbying porte ses fruits également à Matignon, où, sous Jean-Pierre Raffarin, il n'a plus guère ses entrées. Il conseille donc à Charles Milhaud de confier une seconde mission à une grande spécialiste de la communication des chefs d'entreprise, Anne Méaux, qui est très proche du Premier ministre et peut donc le convaincre d'appuyer le projet des Caisses d'épargne. Voilà donc le tandem Anne Méaux-Alain Minc à la manœuvre. Charles Milhaud, de son côté, ne néglige rien. Sentant que Nicolas Sarkozy devient la figure montante de l'Union pour un mouvement populaire (UMP), il demande à le rencontrer à trois reprises, et embauche aux Caisses d'épargne plusieurs de ses collaborateurs. Les embauches deviennent si nombreuses – des hauts fonctionnaires connus, dont Thierry Gobert, un ancien de la direction du budget, Didier Banqui, et jusqu'à l'épouse du principal conseiller du candidat à l'élection présidentielle, le très fidèle et très remuant Brice Hortefeux. C'est « Sarkoland », dit-on dans les couloirs de l'entreprise.

Charles Milhaud est satisfait de ses deux conseillers. Anne Méaux et Alain Minc se démènent et le rassurent. En plus d'une énergie redoutable et d'un carnet d'adresses hors norme, les deux compères ont un point commun. L'une conseille secrètement Jean-Marie Colombani, le patron du *Monde*, sur sa stratégie de communication dans la quête d'un grand groupe de presse et l'autre, répétons-le, est le président du conseil

de surveillance du quotidien. Que rêver de mieux ? Le patron des Caisses d'épargne n'a donc rien à refuser à son conseiller. C'est, en quelque sorte, le début d'un échange de bons procédés : puisque Alain Minc l'aide, Charles Milhaud va lui rendre la politesse.

En 2002, il en a l'occasion. Dans une passe financière difficile, *Le Monde* décide en effet cette année-là de procéder à deux émissions d'obligations remboursables en actions (ORA) pour un montant considérable, supérieur à 62 millions d'euros. Pour Charles Milhaud, qui a déjà pris soin de cajoler *L'Humanité* et *La Croix*, c'est donc une occasion qui ne se manque pas. Quand Alain Minc lui demande d'apporter sa quote-part, il accepte sans hésiter. Avoir un Jean-Marie Colombani dans sa manche, c'est tout de même autrement mieux qu'un Bruno Frappat ou un Claude Cabannes. Il faut juste y mettre le prix. Charles Milhaud accepte donc de signer un chèque de 5 millions d'euros. Avec le recul, et compte tenu de ce que je lui livrai du caractère du personnage, je comprends maintenant la petite flamme d'inquiétude qui parcourut la rétine de Jean-Marie Colombani quand il m'interrogea innocemment sur celui qui avait dû lui promettre de contribuer au renflouement du navire amiral du groupe...

Le geste des Caisses d'épargne est même encore plus spectaculaire. Sur les vingt-cinq entreprises qui acceptent de voler au secours du groupe *Le Monde*, elles arrivent au troisième rang pour l'importance de leur geste, juste derrière Publicis (12 millions d'euros) et BNP Paribas (6,527 millions d'euros), alliés historiques du titre. Même François Pinault, par le truchement de sa holding personnelle, Artémis (1,5 million d'euros), fait beaucoup moins. C'est dire si Charles Milhaud a à cœur

d'être dans les petits papiers de Jean-Marie Colombani et d'Alain Minc.

Le patron des Caisses d'épargne pense-t-il qu'il achète du même coup la neutralité du journal, voire même sa bienveillance ? En fait, pour le très court terme, Charles Milhaud a une inquiétude, quand il accorde à Alain Minc la largesse qu'il lui demande. Il veut bien apporter de l'argent au *Monde* mais il ne souhaite pas que son opposition interne au sein de la Caisse nationale puisse en tirer argument. Quelques chiraquiens, qui n'ont guère de tendresse pour le journal, pourraient s'en servir contre lui. Sous la houlette d'Alain Minc, un dispositif secret est donc inventé : les Caisses d'épargne apportent bel et bien leur obole mais tout est fait pour qu'il n'en soit fait aucune publicité. Dans les documents comptables remis aux vingt-cinq entreprises qui ont souscrit des ORA apparaissent donc deux tableaux, celui de la première tranche d'ORA couvrant une période 2002-2007, et celui de la seconde tranche d'ORA couvrant la période 2002-2009, avec à chaque fois les entreprises correspondantes et le montant de leur effort. Et puis, en bas du tableau, il y a un petit ajout, sans la mention du nom de l'entreprise : « Souscripteur tranche compl. 2003 ». Et, au bout de la ligne, il y a la somme correspondante : 5 millions d'euros. C'est donc sous cette appellation que se cachent les Caisses d'épargne. Pour autant que je m'en souviene, la liste des « orataires » n'a jamais été publiée ; elle a juste été montrée en une occasion, au travers d'un « transparent », lors d'une assemblée générale de la Société des rédacteurs du *Monde* (SRM). En revanche, le nom des Caisses d'épargne n'a jamais été cité devant la collectivité des journalistes de la maison. À ma

connaissance, il a juste été évoqué une fois, le 14 janvier 2003, lors d'une réunion du bureau de la SRM.

À l'époque, la volonté de Charles Milhaud de masquer son geste va encore au-delà : il ne souhaite pas davantage que son petit cadeau apparaisse dans la comptabilité des Caisses d'épargne. Une solution de « portage » est donc inventée. À la fin de 2002, quand se mènent les palabres secrètes autour des ORA du *Monde*, il se trouve que les Caisses d'épargne entretiennent des relations serrées avec la SCOR, la compagnie de réassurance que dirige depuis peu de temps Denis Kessler, l'ancien numéro deux du Medef. La Caisse nationale est en effet le co-chef de file, derrière la BNP, d'une augmentation de capital de 380 millions d'euros que réalise la compagnie ; et elle participe elle-même à l'augmentation de capital. Dans la foulée de cette opération, lancée en novembre 2002, la SCOR accepte de porter secrètement les ORA du *Monde* souscrites par Charles Milhaud.

C'est donc un système de « renvoi d'ascenseur » qu'organisent entre eux Alain Minc et Charles Milhaud. Le premier sollicite de l'argent au second pour l'entreprise dont il préside le conseil de surveillance mais il est lui-même rémunéré pour défendre au mieux les intérêts de l'entreprise qu'il met à contribution ; le second partenaire, lui, rend des gros services au premier et attend en retour que son conseil lui apporte des recommandations, mais aussi la protection du *Monde*.

Pour quel montant Alain Minc est-il ainsi rémunéré par les Caisses d'épargne ? Comme l'intéressé n'apporte jamais de réponses très précises à ces questions, on en est réduit aux hypothèses. Sans doute ses honoraires sont-ils assez voisins de ceux qu'il pratique dans les

autres entreprises : entre 150 000 et 200 000 euros l'année. La situation dans laquelle se trouve Alain Minc est encore plus enchevêtrée qu'il n'y paraît : président du conseil de surveillance du *Monde*, il est donc aussi rémunéré par les Caisses d'épargne ; et, par surcroît, il a aussi, comme nous le verrons plus tard, des liens avec la banque Rothschild ; laquelle banque Rothschild intervient dans le dossier Eulia comme conseil des Caisses d'épargne, mais est dans le même temps la banque conseil du groupe... *Le Monde* !

Quoi qu'il en soit, quand la mission d'Alain Minc aux Caisses d'épargne prend fin, cela n'interrompt en rien les tractations financières secrètes entre les Caisses d'épargne et le groupe *Le Monde* : elles se poursuivent toutes les années suivantes, et notamment tout au long de l'année 2006. L'interlocuteur du *Monde* a seulement changé : « C'est Jean-Marie Colombani qui s'en est chargé¹ », confirme Alain Minc.

Voilà donc ce que j'ignore quand je prends la plume, au printemps de cette année-là, pour décrire les manquements graves dans la gouvernance des Caisses d'épargne : de délicates négociations sont même en cours, précisément quand je souhaite que mon enquête soit publiée. De quelles négociations s'agit-il ? Je ne l'apprendrai, en fait, qu'à l'automne suivant, au travers d'un document confidentiel de la même banque Rothschild, qui travaille depuis de longs mois sur le schéma financier d'une fusion entre les Journaux du midi du groupe *Le Monde* (*Le Midi libre*, *L'Indépendant* et le journal gratuit *Montpellier Plus*) et le pôle des quotidiens du Midi de Hachette Filipacchi Médias

1. Entretien avec l'auteur le 24 janvier 2007.

(HFM – groupe Lagardère –, regroupant *Nice Matin*, *Var Matin*, *La Provence*, *Corse Matin* et le journal gratuit *Marseille Plus*). En date du 25 septembre 2006, ce très long document de trente-neuf pages, barré de la mention « strictement privé et confidentiel », détaille le projet qui est en négociation depuis le printemps. Il prévoit que la fusion se fasse dans le cadre d'une structure ad hoc, dénommée Presse Europe Régions (PER), contrôlée à terme à hauteur de 51 % par la Société éditrice du *Monde* (SEM), et 49 % par HFM.

Le document précise que la fusion, techniquement très complexe, se ferait en trois étapes. Premier temps : le groupe Lagardère apporte un crédit relais de 22 millions d'euros à la SEM, c'est-à-dire au *Monde*. Deuxième temps : un investisseur (ou plusieurs), dont le nom n'est pas précisé, fait l'acquisition de 11,7 % du capital de la SEM pour 22 millions d'euros, laquelle SEM rembourse au groupe Lagardère le crédit relais. Dans le même temps, cet investisseur (ou ces investisseurs) met en place un financement d'actionnaire pour 20 millions d'euros au profit de PER, laquelle société peut résorber une partie de la dette contractée par le pôle sud auprès de HFM. Troisième temps : le groupe Lagardère cède à la SEM 5,71 % du capital de PER pour 8,5 millions d'euros, l'investisseur anonyme prenant de son côté le contrôle de 11,7 % de PER.

Bref, c'est compliqué à souhait. Du Alain Minc tout craché. Une cathédrale financière si baroque et sophistiquée que même les experts financiers les plus pointus s'y perdent. Et qui est (ou qui sont) ce (ou ces) investisseur(s), qui est (sont) au cœur de ce montage sophistiqué ? Le même document ne le dit pas explicitement. Au détour de la démonstration, dans une page intitulée

« Entrées de partenaires stratégiques », on lit juste ce qui suit : « 1– Les partenaires pressentis auront la possibilité d’acquérir des actions de Presse Europe Régions (PER) comme suit : – en priorité auprès de SEM pour un montant global de 22 millions d’euros ; – auprès de PER sous forme d’actions nouvelles ou de mezzanines pour un montant maximal de 60 millions d’euros (le schéma illustratif envisage 20 millions d’euros). » Et plus loin : « 3– État des négociations : – plusieurs négociations avancées ; – pour des raisons de confidentialité, l’information sera délivrée en séance. »

Mais le suspense n’en est évidemment pas un car, on l’aura deviné, l’un des investisseurs pressentis, au côté vraisemblablement de Wanadoo (devenu Orange), n’est autre que... les Caisses d’épargne ! Lors d’un conseil de surveillance du groupe *Le Monde*, le jeudi 7 décembre 2006, l’information n’est, certes, pas officiellement « délivrée en séance ». Ou plutôt si, un nom est évoqué comme investisseur pressenti, celui d’Orange. Mais tous les participants comprennent que ce n’est pas l’investisseur principal. Et dans de nombreuses conversations qui se tiennent en aparté, le nom de cet investisseur principal qui a été pressenti depuis le printemps précédent est cité : c’est bel et bien l’Écureuil.

La direction de la rédaction est-elle donc déjà dans le secret de ces négociations entre Jean-Marie Colombani et Charles Milhaud, en mai et juin 2006, quand je propose innocemment cette enquête sur les Caisses d’épargne ? Ou bien Jean-Marie Colombani lui intime-t-elle l’ordre, sans trop expliquer pourquoi, d’adoucir autant que possible le papier pour que Charles Milhaud n’en soit pas trop fâché ? Il est évidemment difficile de le savoir.

En tout cas, quand l'enquête est programmée la première fois, Charles Milhaud, qui l'apprend, s'en émeut. Tout son entourage sait qu'il attend avec inquiétude la publication de l'enquête du *Monde* mais qu'il dispose aussi d'une carte dans sa manche puisque la direction du *Monde* lui demande dans le même temps de l'argent. Mais au lendemain d'une visite de Jean-Marie Colombani au siège des Caisses la publication du « papier » – coïncidence ? – est différée.

On connaît l'épilogue. Pour finir, l'enquête est tout de même publiée. Mais amputée d'un passage qui aurait pu ternir gravement la réputation du patron des Caisses d'épargne et celle de son épouse. Épilogue d'autant plus pitoyable qu'il n'a pas convaincu Charles Milhaud que son intérêt était de continuer à soutenir envers et contre le groupe *Le Monde* : après des mois et des mois de palabres discrètes, les Caisses d'épargne ont finalement décidé, fin décembre 2006, de ne pas apporter au groupe *Le Monde* le nouveau chèque qu'Alain Minc et Jean-Marie Colombani leur avaient demandé, pour contribuer au financement de la fusion entre les Journaux du Midi du *Monde* et ceux du groupe Lagardère. « Elles ont mis des conditions qui n'étaient pas acceptables¹ », explique Alain Minc. Ce dernier précise aussi que les Caisses d'épargne ont pris comme conseil dans la période récente Jean-Marie Messier, qui ne porte guère *Le Monde* dans son cœur. Un nouveau schéma financier a donc précipitamment été imaginé avec le groupe Lagardère pour pallier l'entrée ratée de ces nouveaux investisseurs.

Pour ce qui me concerne, j'avais tiré, bien avant cela, les enseignements qu'appelait le geste de censure. J'avais repris ma liberté.

1. Entretien avec l'auteur le 24 janvier 2007.